

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2024

DELIBERATION N°CD2024-12/4/23 DOSSIER N°6552	ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE : CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE PORCINE DE NOUVELLE- AQUITAINE (ASPNA)
---	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE :
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE
SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE
PORCINE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ASPNA)**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2024-12/4/23 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'approuver la convention entre le Département et le Groupement Départemental Sanitaire de la Creuse (GDS Creuse) et l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine (ASPNA) ;

- d'approuver le versement d'une subvention de **191 500 €** au GDS de la Creuse et d'une subvention de **3 500 €** à l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine (ASPNA), dans le cadre de l'accompagnement financier et technique de leurs actions sanitaires détaillées ci après :

* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des bovins, mené par le GDS Creuse à hauteur de **185 000 €** ;

* Autres programmes sanitaires (lutte contre les maladies des petits ruminants, des équidés, autocontrôles fermiers), menés par le GDS Creuse à hauteur de **6 500 €** ;

* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des suidés, mené par l'ASPNA, à hauteur de **3 500 €** .

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312 – Sous-compte Subvention GDSC.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET